

Toulouse, le 2 juin 2016

L'Inspecteur d'académie,
Directeur Académique des Services de l'Education
Nationale de la Haute-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les Enseignants du 1er degré

S/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Education Nationale

**MOUVEMENT 2016
des ENSEIGNANTS du 1^{er} DEGRE**

**2^{ème} PHASE
et PHASE D'AJUSTEMENT (3^{ème} PHASE)**

Calendrier PREVISIONNEL

Rectorat

Direction des personnels
enseignants du 1^{er} degré public

Haute-Garonne
DPE5

Téléphone
05 36 25 72.36

Fax
05 36 25.77.27

Mél.
dpe5@ac-toulouse.fr

Adresse physique
75 rue Saint-Roch
31400 TOULOUSE

Adresse postale
CS 87 703
31077 TOULOUSE cedex 4

Du 03 juin 2016 matin au 07 juin 2016 minuit	Publication des postes et ouverture serveur 2 ^{ème} phase
A partir du 22 juin 2016	Publication des résultats 2 ^{ème} phase
A partir du 05 juillet 2016	Phase d'ajustement (3 ^{ème} phase)

I – PARTICIPANTS

- ☛ les enseignants sans poste à l'issue de la première phase.
- ☛ les enseignants ayant formulé une demande de réintégration après disponibilité ou congé parental.

NB : Les enseignants sans poste à l'issue de cette seconde phase seront affectés en phase d'ajustement (3^o phase) par l'administration sur des besoins provisoires ou en remplacement.

II – FORMULATION DES VOEUX

La liste des postes vacants est publiée sur le site de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Garonne à l'adresse suivante : <http://web.ac-toulouse.fr/web/dsden-haute-garonne/6918-votre-mobilite.php>

Il s'agit de postes :

- restés vacants à l'issue de la 1^{ère} phase ;
- issus des regroupements de temps partiels, de décharges ;
- libérés pour différents motifs (excats, congés parentaux de plus d'un an, disponibilités, détachements...).

Le nombre de vœux pouvant être émis est fixé à **30**.

Les secteurs géographiques restent identiques à ceux de la première phase.

Les postes spécifiques ou à profil vacants font l'objet d'un appel à candidature, parallèle à la présente phase. Néanmoins, les participants sans affectation intéressés par ces postes doivent procéder à la saisie des vœux correspondants sur SIAM.

La saisie des vœux s'effectuera par Internet en utilisant l'application I-prof qui permet l'accès au Système d'Information et d'Aide pour les Mutations (SIAM).

Les personnels intégrés par permutation doivent utiliser l'accès à la base I-prof du département de la Haute-Garonne <http://web.ac-toulouse.fr/web/dsden-haute-garonne/> et ensuite cliquer sur :

- Vie professionnelle
- Carrière des enseignants
- Mobilité



Cliquer sur  et saisir votre compte utilisateur et votre mot de passe. Cliquer sur le bouton « Les services », puis sur le lien SIAM pour accéder à l'application SIAM intra.

Le serveur sera ouvert :

**du vendredi 03 juin 2016, 9h
au mardi 07 juin 2016, minuit**

Il est vivement conseillé de ne pas attendre le dernier jour pour vous connecter.

Pour tout problème de connexion, vous devez appeler l'assistance informatique :
0810 000 282 (prix d'un appel local)

 Pour vous guider tout au long de vos démarches jusqu'à la fin de la saisie des vœux **une cellule mobilité est mise en place**. Elle est joignable au:

05.36.25.79.00

de 10H à 14H et de 16h à 18H pendant la durée d'ouverture du serveur, jours ouvrables.

III – PROCEDURE D’AFFECTATION

A – 2^{ème} PHASE.

Ordre de priorité des affectations :

- ☛1) Enseignants touchés par une mesure de carte scolaire
- ☛2) Enseignants relevant d’une RQTH ou d’une priorité médicale
- ☛3) Professeurs des écoles stagiaires sortants, année scolaire 2015/2016, (PET1 à la rentrée 2016) selon leur barème (la priorité ne sera pas appliquée sur les postes de direction ni sur les postes spécifiques)
- ☛4) PET2 (qui étaient PET1 en 2015/2016)
- ☛5) Autres enseignants selon leur barème.

NB : Les enseignants qui ne remplissent pas les conditions pour être nommés directeurs d’école et qui sollicitent un poste de direction seront dans l’obligation d’assurer l’intérim de la direction, s’ils y sont affectés.

Les postes entiers **publiés vacants** à la première phase et non pourvus à l’issue de la 1^{ère} phase pourront être attribués à titre définitif à la seconde phase (si l’enseignant possède l’habilitation nécessaire à l’occupation du poste) et s’il en fait la demande avant le 31 janvier 2017 auprès de la DPE.

B –PHASE D’AJUSTEMENT (PHASE 3).

Afin que l’affectation puisse être examinée et communiquée, les enseignants sont priés de vérifier sur leur dossier I PROF que les coordonnées mail, téléphoniques et postales les concernant sont correctes. Il leur appartient de signaler toute modification à l’adresse mail suivante : dpe5@ac-toulouse.fr

Il est rappelé que l’administration peut également les contacter sur leur adresse académique accessible depuis le webmail.

Il ne sera pas attribué de postes en A.S.H., de postes en dispositif REP +, de ZIL REP+, ou de postes fractionnés sur 4 écoles aux **professeurs des écoles stagiaires sortants**, année scolaire 2015/2016 (**PET1** à la rentrée 2016), sauf s’ils en font la demande.

De la même manière, il ne sera pas attribué aux **PET 2** de postes en A.S.H ou de postes fractionnés sur 4 écoles, ZIL REP +, sauf s’ils en ont fait la demande

La phase d’ajustement est une phase manuelle qui se déroule en 2 temps :

1/ Affectation des agents par ordre de priorité puis par barème

Les enseignants sont affectés par ordre de priorité puis de barème en fonction :

- des vœux qu’ils ont exprimés lors de la phase 2
- et, s’ils l’ont retournée, au vu de la fiche d’observation de la phase 3 annexée. Pour ceux qui le souhaitent, cette fiche est à adresser par mail à la DPE5 avant le 27 juin minuit, date butoir.

Pour chacun des agents à affecter, est regardé :

- la nature de supports demandés : ECEL, ECMA, Brigade (Stage long, remplacement ou formation), ZIL ou spécialisés ;
- la zone géographique souhaitée dans l’ordre des vœux

L’enseignant n’est positionné que si un poste vacant correspond à ses vœux.

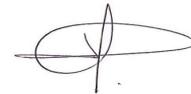
2/ Affectation des agents restants par ordre croissant de barème

S'il reste des postes à pourvoir, les enseignants n'ayant pas obtenu de poste sont repris dans l'ordre inverse.

Un poste sera donc attribué, au plus près des vœux, aux enseignants ayant les plus petits barèmes sans plus considérer les natures des supports demandés.

Les enseignants restant sans affectation à l'issue de cette phase sont affectés sur la brigade de remplacement et rattachés administrativement à une école, au plus près du domicile, où ils devront se rendre dans l'attente d'une affectation. Ils seront prioritaires sur les longs remplacements à pourvoir en début d'année scolaire.

Le Directeur académique
Des services de l'Education Nationale

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a central vertical stroke with a loop at the top and a horizontal stroke at the bottom, resembling a leaf or a stylized 'C'.

Jacques Caillaut

- Annexe 1 : appel à candidature postes spécifiques ou à profil
- Annexe 2 : fiche de candidature postes spécifiques ou à profil
- Annexe 3 : liste des postes spécifiques ou à profil vacants
- Annexe 4 : fiche d'observation d'ajustement (3^{ème} phase)